

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique unique préalable à un permis de construire pour un projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune de RION-DES-LANDES.

Demandeur : Département des Landes
Représenté par son président, Monsieur Xavier FORTINON
23, rue Victor Hugo
40 000 MONT-DE-MARSAN

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte à la mairie de RION-DES-LANDES, siège de l'enquête publique, durant 32 jours consécutifs du lundi 4 octobre 2021 à 09h00 au jeudi 4 novembre 2021 à 17h00.

La préfète des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté accordant permis de construire.

Monsieur Jean-Marc LAILHEUGUE, cadre du secteur privé, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision n° E21000069 /64 de la présidente du tribunal administratif de Pau du 2 août 2021.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment la demande de permis de construire, l'étude d'impact et la demande de dérogation pour destruction d'espèce végétale protégée :

- sur support papier : à la mairie de RION-DES-LANDES, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, le vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, le samedi de 09h00 à 12h00 ;
- sur un poste informatique : à la mairie de RION-DES-LANDES, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, le vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, le samedi de 09h00 à 12h00 ;
- sur le site internet des services de l'État dans les Landes à l'adresse suivante www.landes.gouv.fr puis sélectionner rubrique Publications – Publications légales – Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront être, du lundi 4 octobre 2021 à 09h00 au jeudi 4 novembre 2021 à 17h00 :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de RION-DES-LANDES, siège de l'enquête publique ;

- envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de RION-DES-LANDES, siège de l'enquête publique – 148, rue Albert Poisson – 40 370 RION-DES-LANDES ;
- transmises par courriel à pref-amenagement@landes.gouv.fr **avant le jeudi 4 novembre 2021 à 17h00**. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (EP PC centrale PV RION-DES-LANDES) ».

Monsieur Jean-Marc LAILHEUGUE recevra le public à la mairie de RION-DES-LANDES aux dates et heures suivantes :

- lundi 4 octobre 2021 : de 09h00 à 12h00
- mercredi 13 octobre 2021 : de 14h00 à 17h00
- samedi 23 octobre 2021 : de 09h00 à 12h00
- jeudi 4 novembre 2021 : de 14h00 à 17h00

Toutes informations sur la dite demande pourront être sollicitées auprès du maître d'ouvrage, Département des Landes – 23, rue Victor Hugo – 40 000 MONT-DE-MARSAN – 05 58 05 40 40 – amenagement@landes.fr .

Copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront déposées à la mairie de RION-DES-LANDES, siège de l'enquête publique, à la direction départementale des territoires et de la mer des Landes – service aménagement et risques (SAR) (05 58 51 30 00) et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La préfète

Cécile BIGOT-DEKEYZER